



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses

Question écrite n° 24019

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité les mesures qu'il compte prendre afin d'éviter que le projet de regroupement des caisses de retraite des travailleurs non salariés, engagé par la CANAM, la CANCAVA et l'ORGANIC, ne se traduise par de trop fortes disparités dans les implantations géographiques des caisses, ce qui nuirait tant à l'aménagement équilibré du territoire qu'à la proximité géographique entre régimes sociaux et assurés. En particulier, elle souhaiterait savoir ce qu'il est envisagé de faire pour que la Moselle, département le plus peuplé de la région Lorraine, puisse disposer d'une implantation du futur régime social des indépendants.

Texte de la réponse

Le Gouvernement soutient la démarche de rapprochement engagée par les régimes de sécurité sociale des travailleurs non salariés non agricoles, tendant à la création d'un « régime social des indépendants ». Lors d'une table ronde, tenue au ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité le 27 octobre dernier, il a été demandé aux différents organismes de présenter un schéma commun d'ici la fin de l'année. La question de l'implantation géographique des caisses d'un régime unifié - aujourd'hui à l'état de simple proposition - apparaît ainsi très prématurée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24019

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6770

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9608